

Séance du 17 juillet 2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taïeb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Brau-Boirie à Mme Chabaud-Nadin, Mme Candillier à Mme Taïeb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2014 - Subventions aux associations.

Depuis le début de l'année, de nouvelles demandes de subventions ont été transmises par plusieurs associations, concernant soit leur fonctionnement courant, soit des manifestations ou des projets spécifiques. Compte tenu de l'intérêt de ces propositions et au vu des dossiers présentés, il est proposé de leur apporter l'aide financière suivante.

Subventions de fonctionnement :

→ Association « Les quatre Fantastik » : 15 000 €. Cette structure regroupe quatre associations intervenant dans le champ des musiques actuelles : la Locomotive, la Souche rock, l'Oreille attentive et le Microscope. Elle a démarré l'activité d'un centre de musiques actuelles à Bayonne en 2013 avec l'ouverture d'un lieu de concerts dénommé « le Magnéto » dans les locaux mis à disposition par la ville chemin de Mousserolles. Pour mener à bien son projet dans les domaines de l'accompagnement, de la formation, de la transmission et de la diffusion, l'association sollicite l'aide financière de la ville.

→ Les Bascos/Euskal : 2 000 € pour le fonctionnement de l'association suite à l'ouverture d'un local rue Jacques Laffitte.

Subventions exceptionnelles :

→ Aviron bayonnais club omnisports : 3 000 € pour participer aux frais d'organisation de la course Pampelune – Bayonne par la section cyclisme, dans le cadre du jumelage.

→ JFB Lagunak : 23 000 € dont 20 000 € pour la résorption du déficit de l'édition 2013 du festival « Black and Basque » et 3 000 € pour l'exposition d'été au Carré de l'artiste Zumeta.

→ Association sportive et culturelle Breuer : 2 000 € pour aider au financement de la retransmission en direct de la finale de la coupe du monde de football le 13 juillet sur le théâtre de verdure des Hauts de Sainte-Croix.

→ Harmonie bayonnaise : 650 € pour financer la participation de l'association au festival de jazz à Marciac le 30 juin 2014.

→ Marché équitable de Bayonne : 670 € pour couvrir une partie des frais d'organisation de la journée bio et équitable de Bayonne, qui s'est tenue le 17 mai dernier à la maison des associations, dans le cadre de la quinzaine nationale du commerce équitable.

→ APF délégation du Pays basque : 1 000 €. L'association des Paralysés de France organise une journée baptisée « Handilove » le 18 juillet dans la rue Pannecau en partenariat avec les commerçants et associations de la rue. Cet évènement a pour but de permettre des échanges entre personnes en situation de handicap et le grand public sur les questions de l'estime de soi, de la vie affective et sexuelle à travers des moments artistiques, ludiques et conviviaux.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement à conclure avec JFB Lagunak et les avenants aux conventions de financement conclues avec l'Aviron bayonnais club omnisports et l'Harmonie bayonnaise. Les crédits correspondants sont inscrits dans la décision modificative n°1.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.